

Tribunaux référénts - Questionnaire concernant la classification des affaires

Comme vous le savez, la CEPEJ a adopté en 2016 un *Guide de mise en œuvre: Vers des délais-cadres judiciaires européens* (Document CEPEJ(2016)5), qui pourrait être révisé et détaillé dans un futur proche.

De plus, le Groupe SATURN travaille actuellement sur la pondération des affaires. Afin de mener ces tâches, il serait très utile de regrouper des informations détaillées du Réseau des tribunaux référénts de la CEPEJ concernant les différentes catégories d'affaires utilisées dans votre tribunal.

Les réponses sont attendues d'ici le 17 Septembre 2018.

Question 1

Quel est le nom de votre pays ?

Question 2

Quel est le nom de votre tribunal ?

Question 3

Quelles sont les principales catégories d'affaires utilisées dans votre tribunal pour lesquelles vous pouvez collecter des données concernant 1) les affaires nouvelles 2) les affaires terminées 3) les affaires pendantes 4) l'âge des affaires pendantes (15 catégories maximum). Veuillez expliquer si les données peuvent être collectées et fournies pour l'ensemble de ces 4 "éléments" ou seulement pour certains d'entre eux.

En tant qu'exemple, nous vous proposons la classification utilisée dans le Questionnaire d'évaluation de la CEPEJ (ci-dessous). Cette liste n'est probablement pas suffisamment détaillée.

N'hésitez pas à réviser la liste, afin de l'adapter à la juridiction de votre tribunal.

Affaires autres que pénales

1. Affaires civiles et commerciales contentieuses (par exemple, affaires de divorce contentieux, litiges relatifs à des contrats)
2. Affaires d'exécution contentieuses (par exemple, appel judiciaire contre les actes délivrés par un huissier de justice)
3. Affaires générales civiles et commerciales non-contentieuses (par exemple, les ordres de paiement non contestés, les demandes de changement de nom, les affaires non-contentieuses liées à l'exécution, les affaires de divorce avec consentement mutuel, les affaires d'enregistrement)
4. Affaires administratives (contentieuses et non-contentieuses) (par exemple, en ce qui concerne des litiges entre les citoyens et les autorités locales, régionales ou nationales, tels que des refus d'asile ou refus de demandes de permis de construire)

5. Autres

Affaires pénales

1. Infractions graves
2. Infractions mineures

Votre liste de catégories d'affaires est :

- Catégorie d'affaire 1.
- Catégorie d'affaire 2.
- Catégorie d'affaire 3.
- Catégorie d'affaire 4.
- Catégorie d'affaire 5.
- Catégorie d'affaire 6.
- Catégorie d'affaire 7.
- Catégorie d'affaire 8.
- Catégorie d'affaire 9.
- Catégorie d'affaire 10.
- Catégorie d'affaire 11.
- Catégorie d'affaire 12.
- Catégorie d'affaire 13.
- Catégorie d'affaire 14.
- Catégorie d'affaire 15.

Tout autre commentaire sera apprécié :

Question 4

Utilisez-vous la classification suivante ou une classification similaire au sein de votre tribunal ?

- Affaires prioritaires : oui - non
- Affaires normales (non complexes): oui - non
- Affaires complexes : oui - non

Si concernant certaines de ces affaires, la réponse est « oui », veuillez brièvement expliquer quels types d'affaires sont inclus dans les 3 catégories (prioritaire, normale et complexe).

Question 5

Tout autre commentaire sera apprécié :